

Ménestrier faisait imprimer chez Benoît Coral le *Véritable Art du Blason*, ou les *Règles des Armoiries* sont traitées d'une nouvelle Méthode, plus aisee que les precedentes : les origines expliquées, et établies par de solides raisons, et de fortes autoritez : les erreurs de plusieurs auteurs corrigees, la pratique de chaque nation examinée, et les causes de leur diversité fidellemēt rapportees. Ce fut un scandale ; le livre ne plut pas au Père Claude Le Laboureur, ancien prévôt de l'Ile-Barbe, l'auteur passionné des *Mazures*, qui répondit par une *Epistre apologétique pour le discours de l'origine des armes*, « écrit plein d'erreurs, réplique Ménestrier en 1661 dans *l'Art du Blason justifié*, plein d'inexactitudes et d'impertinences mêlées à des ordures ». Bref, de simple controverse, la discussion ne tarda point à dégénérer en une querelle où se fourvoyèrent de basses insultes, des invectives indignes du talent et de la qualité des auteurs.

De livre en livre, année par année, le Père Ménestrier publia ainsi, tant à Lyon qu'à Paris et dans bien d'autres villes, plus de cent soixante ouvrages, la plupart sur la science du blason et des armoiries, questions dans lesquelles il s'était fait une compétence particulière.

L'exercice de l'Imprimerie, au milieu du xvii^e siècle, est sévèrement réglementé ; mais la rigueur de ce régime, ses prescriptions impératives ne font que rehausser la dignité d'une profession où l'on exige de l'apprenti, toujours engagé pour cinq ans, des garanties de savoir qui l'élèvent bien au-dessus de la moyenne sociale : il doit « lire le grec et avoir étudié le latin jusqu'en humanité, ce dont fait foi un certificat du recteur de l'Université ». Défense est faite aux maîtres-imprimeurs d'occuper des apprentis mariés, et leurs ateliers, limités à dix-huit et localisés sur la rive gauche de la Saône, entre Saint-Nizier et les Jacobins, sont soumis à une étroite surveillance administrative ; rien ne doit en sortir sans la permission de l'autorité compétente, sous peine de fouet. Au surplus, l'imprimerie est classée parmi les professions libérales, « non dans les autres où la force est tout et l'intelligence rien ».

Mais l'art typographique est, à cette époque, en complète déchéance ;